

LE PASS BAFA CITOYEN

Le Pass BAFA Citoyen est une aide financière de 300 €, sans aucune condition de ressources, allouée par le Conseil départemental de l'Oise pour tous les jeunes Oisiens âgés de 18 à 25 ans révolus. L'objectif est d'aider les jeunes à financer leurs frais de stages pour les formations BAFA et BAFA.

Une aide concrète pour bien démarrer dans la vie !

LE PASS BAFA CITOYEN C'EST QUOI ?



L'accompagnement des jeunes oisiens, dans le financement des frais des stages de formation aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur (BAFA et BAFA), est une des priorités que le Conseil départemental s'est fixé et a pour objectifs : de renforcer l'autonomie, l'esprit citoyen, la prise de responsabilités des jeunes, de faciliter l'accès à de premières expériences professionnelles et de créer du lien, toujours dans l'esprit d'associer un droit à un devoir.

Dans ces perspectives et fort de l'expérience des **Pass Citoyens** déjà mis en place, le Conseil départemental de l'Oise met en place une **aide directe forfaitaire de 300 €** destinée aux jeunes oisiens majeurs, pour les aider à **financer les frais des stages de formation** aux Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur (BAFA et BAFA).

C'EST LE MOMENT DE T'INSCRIRE !



POUR LES JEUNES DE 18 À 25 ANS

MON DROIT ❤️	MON DEVOIR 👍
300 € D'AIDE POUR FINANCER MON BAFA	35 H DE MON TEMPS DÉDIÉ AU SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ OU D'UNE ASSOCIATION

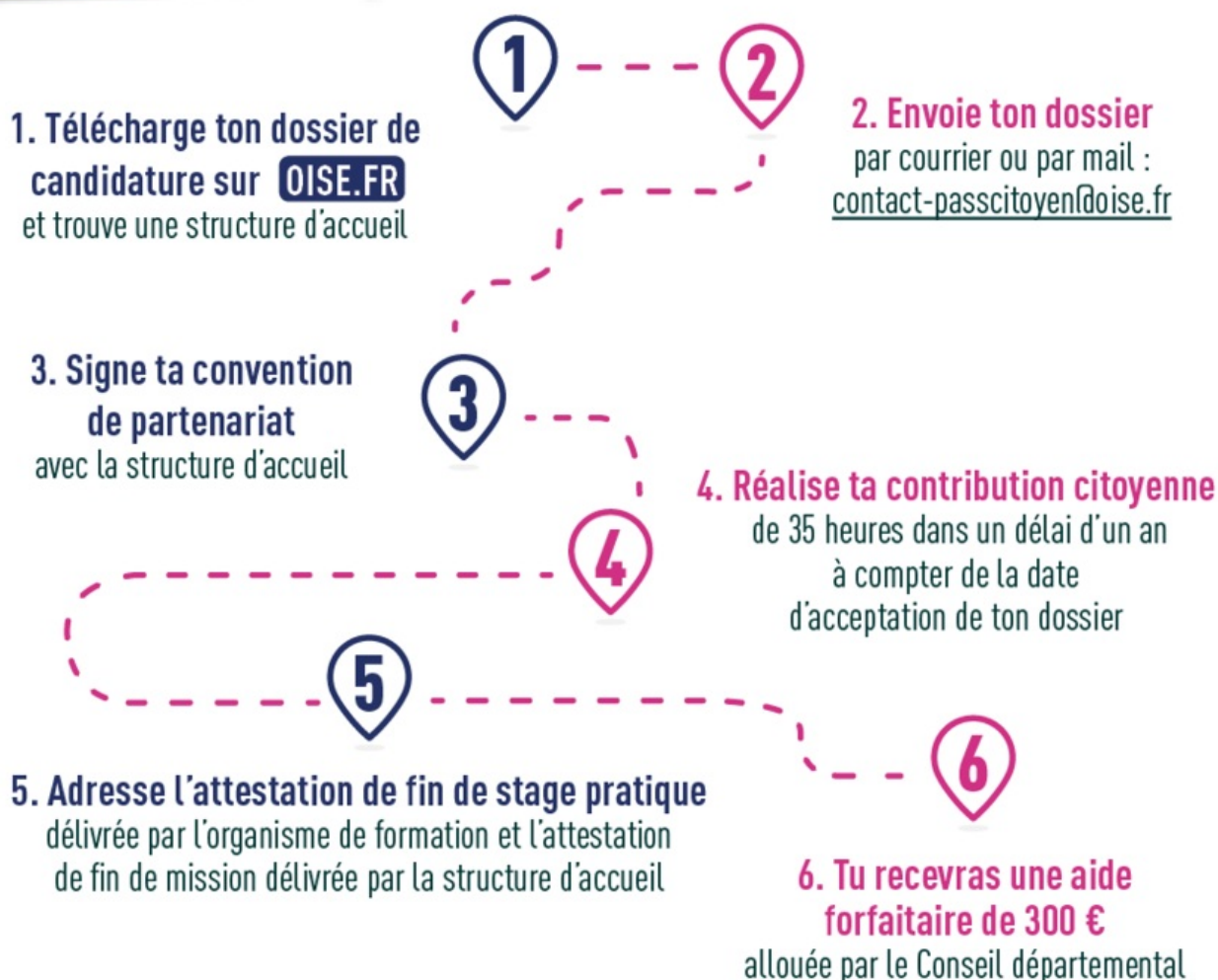


QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour en bénéficier, vous devez :

- être âgé de **18 à 25 ans** révolus pour le BAFA et de **18 à 27 ans** révolus pour le BAFD à la date de dépôt du dossier de candidature,
- être domicilié dans l'Oise (hors résidences scolaire et universitaire) ou avoir un **foyer fiscal parental situé dans l'Oise**,
- Préparer une **formation aux Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD)**.

LES DÉMARCHES EN 6 ÉTAPES



LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Le bénéficiaire s'engage à effectuer **une contribution de 35 heures** au service des structures du secteur non marchand de l'Oise telles que :

- **les collectivités territoriales et leurs groupements,**
- **autres personnes morales de droit public,**
- **organismes de droit privé à but non lucratif** (association loi 1901, ateliers et chantiers d'insertion, organismes de sécurité sociale, comité d'entreprise, fondation,...),
- et **personnes morales de droit privé** chargées de la gestion d'un service public (établissements de soins,...), respectant les principes de laïcité et de neutralité politique.

Il appartient au bénéficiaire de prendre contact avec la structure souhaitée pour en arrêter les modalités (calendrier, mission) avant le dépôt de sa candidature.

Le bénéficiaire dispose d'un délai d'un an, à compter de la date d'acceptation de sa candidature, pour effectuer son action citoyenne qui pourra être fractionnée - le fractionnement ne pourra toutefois pas être inférieur à une journée de 7 heures. Le Département se réserve le droit d'ajourner le dossier si le délai est supérieur à 1 an.

La contribution ne peut débuter avant la notification écrite de l'acceptation de la candidature par le Conseil départemental ; aucune dérogation ne sera accordée.

CANDIDATER

Pour obtenir la liste des partenaires, contactez-nous.

CONTACT



Conseil départemental de l'Oise

[03 44 10 70 14](tel:0344107014)

[Envoyer un courriel](#)

DÉCOUVREZ LES AUTRES PASS CITOYEN

C'EST LE MOMENT DE T'INSCRIRE !

POUR LES JEUNES
DE 18 À 19 ANS

Pass **A**
Permis
Citoyen



LE PASS PERMIS CITOYEN

C'EST LE MOMENT DE T'INSCRIRE !

POUR LES JEUNES
DE 18 À 21 ANS

Pass **A**
Avenir
Citoyen



LE PASS AVENIR CITOYEN

C'EST LE MOMENT DE T'INSCRIRE !

Pass
Sports
Citoyen



POUR LES JEUNES DE
- DE 18 ANS



LE PASS SPORTS CITOYEN